



Augmentation loyer commercial

Par **dorai**, le **20/06/2012** à **02:59**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un local commercial. Je souhaite augmenter le loyer à la date du 15.10.2012.

J'ai vu sur de nombreux forums qu'il faut en informer le locataire trois mois à l'avance et préciser le montant exact du loyer.

Est-ce exact ?

Ne peut-on pas informer d'une augmentation du loyer & préciser ultérieurement le montant exact ?

Je m'explique mon loyer actuelle de 1096.63€ a été calculer selon :
(1000€ * indice du 2ème trimestre 2009)/indice du 2ème trimestre 2006

Comme vous l'aurez compris, l'indice du 2ème trimestre n'apparaît qu'aux alentours du 14 octobre ?

J'ai un locataire particulièrement difficile ...

Merci de vos réponses !

Par **Assistant juridique**, le **20/06/2012** à **09:02**

Bonjour,

Vous devez indiquer un loyer provisoire approximatif, qui sera rectifié lorsque l'indice du 1er trimestre sera publié, comme dans l'exemple ici : http://www.assistant-juridique.fr/revision_bail_commercial.jsp

Cordialement

Par **dorai**, le **20/06/2012** à **19:49**

Je vous remercie de votre réponse.

Si je vous comprend bien je peux d'ores et déjà lui annoncé une augmentation de 102.49€ sur

le loyer actuel de 1096.63€.

Dès la sortie de l'indice du 2ème trimestre en octobre, je l'informerai à nouveau par courrier du montant exact ...

Etant donné que j'ai un locataire particulièrement difficile, peut-il le contester ?

De plus, le nouveau indice ne comptera que pour le mois de novembre ?

Cordialement !